

## CHARTRE « LES EXPERTES »

- 1** Soucieuse de refléter l'ensemble des opinions et la diversité de la société, la RSR a décidé de se doter d'une banque de données : « Les Expertes », qui regroupe les coordonnées de femmes spécialistes.
- 2** Par expertes, on entend des femmes spécialistes d'un ou plusieurs domaines relatifs au monde professionnel, académique, politique, associatif, sportif, etc., comme, par exemple, les finances, la littérature romande, Al Qaïda, la déforestation, les garderies, etc.
- 3** Les expertes s'auto-désignent, si nécessaire avec l'accord de leur responsable hiérarchique.
- 4** Les expertes remplissent le formulaire de saisie de données (ci-joint) en indiquant précisément
  - a. leur fonction, qui servira à leur présentation à l'antenne
  - b. leurs domaines d'expertise
  - c. leurs coordonnéesElles s'efforcent de tenir à jour leur « fiche », en indiquant tout changement de données à l'adresse [expertes@rsr.ch](mailto:expertes@rsr.ch). Elles peuvent en tout temps demander la suppression de leur fiche.
- 5** En faisant acte d'inscription, les expertes assurent disposer, dans leur(s) domaine(s) de compétence, d'informations fiables et de qualité. Elles acceptent d'être sollicitées par la RSR, pour répondre aux besoins des émissions et offrent une certaine disponibilité.
- 6** Les expertes s'engagent à mettre à disposition du grand public non seulement leur savoir mais leur capacité de communication d'informations spécifiques et pointues. Par capacité de communication, la RSR entend : vulgarisation, esprit de synthèse et réactivité.
- 7** La RSR se réserve le droit, pour ses fins propres, d'apprécier les prestations antenne des expertes interviewées, en vue de permettre aux rédactions de choisir les profils les plus adaptés aux divers formats radiophoniques. Cette appréciation figure sur la fiche personnelle de chaque experte.
- 8** La banque de données « Les Expertes » est de nature strictement confidentielle. Elle ne sert qu'aux besoins de la RSR. Les données ne peuvent en aucun cas être transmises à des tiers. Les expertes peuvent à tout moment demander la consultation de leur « fiche » en écrivant à [expertes@rsr.ch](mailto:expertes@rsr.ch).
- 9** La RSR s'engage à faire le meilleur usage de cette banque de données. Toutefois, elle ne saurait s'y limiter, compte tenu de la liberté journalistique et des besoins des productions.
- 10** Cette présente chartre s'inscrit dans le respect de la Charte des programmes de SSR idée suisse.